



4740

Structure universelle

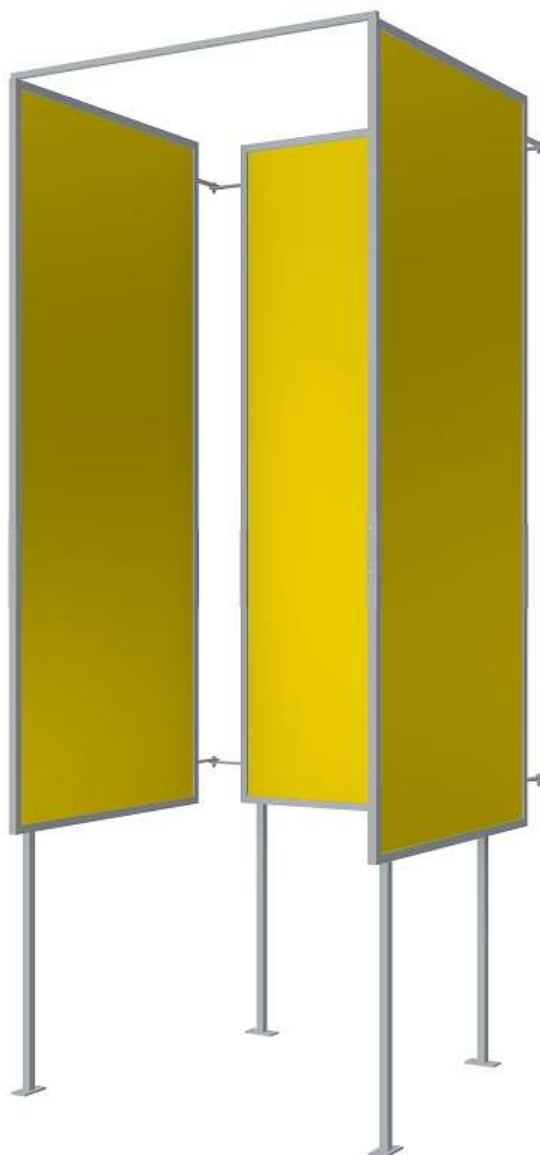
1/4

Structure de protection visuelle et coupe-vent pour plates-formes.

**La structure permet de canaliser le flux d'eau en conditions ventées lorsque l'utilisateur monte sur la plate-forme.
Elle apporte également une protection visuelle et thermique en protégeant l'utilisateur du froid extérieur (vent).**

Structure sur pied à fixer au sol. Dimensionné pour toutes nos plates-formes.

Structure de protection sur pied
Pour Plates-formes



Lave Yeux - Douches de sécurité - Cabines de décontamination

SECURIGAZ DOUCHES - 2 Rue du Comte Vert - Nice 06300 - France

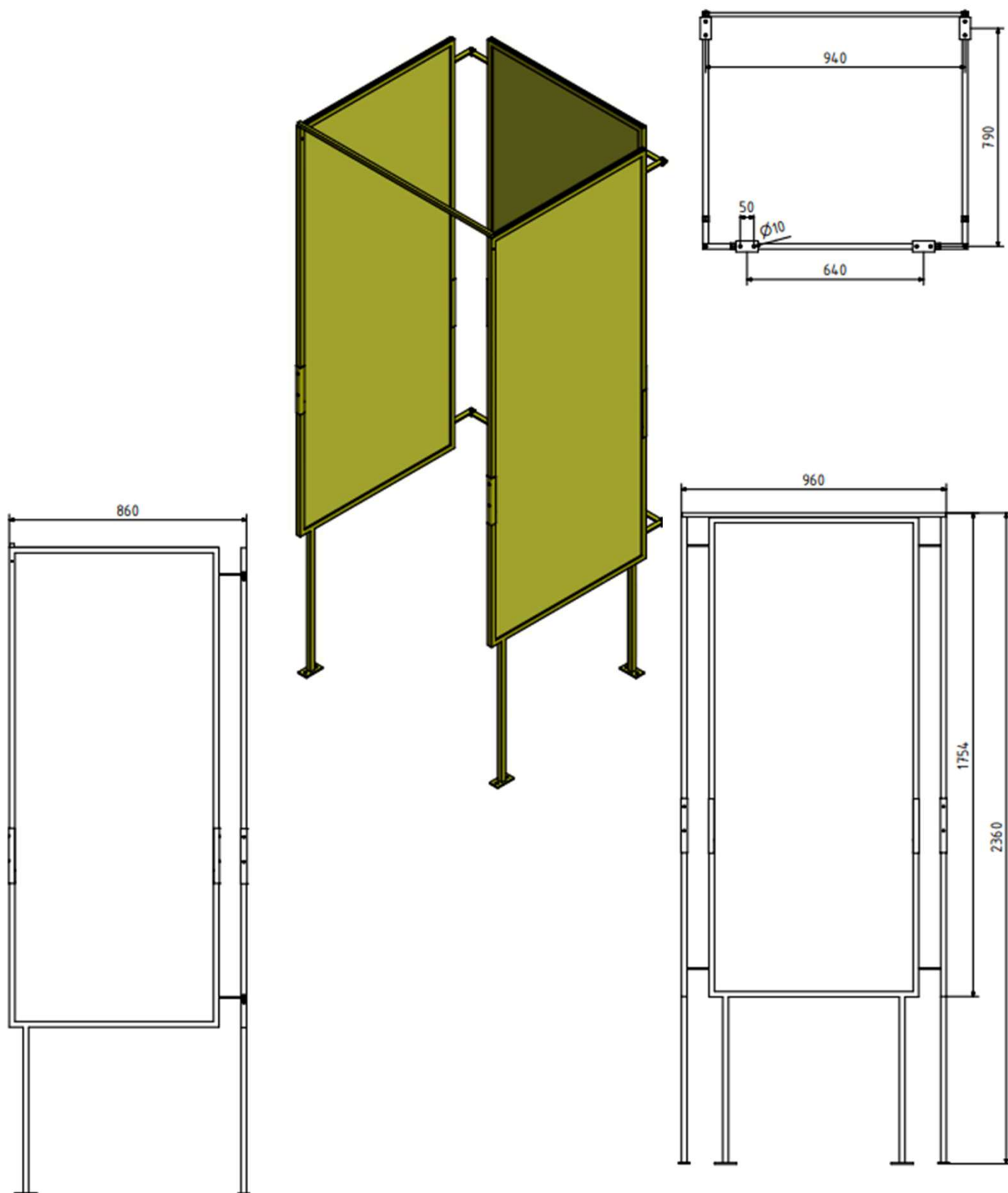
Tel. +33 4 93 26 38 55 - Fax 04 93 56 58 46

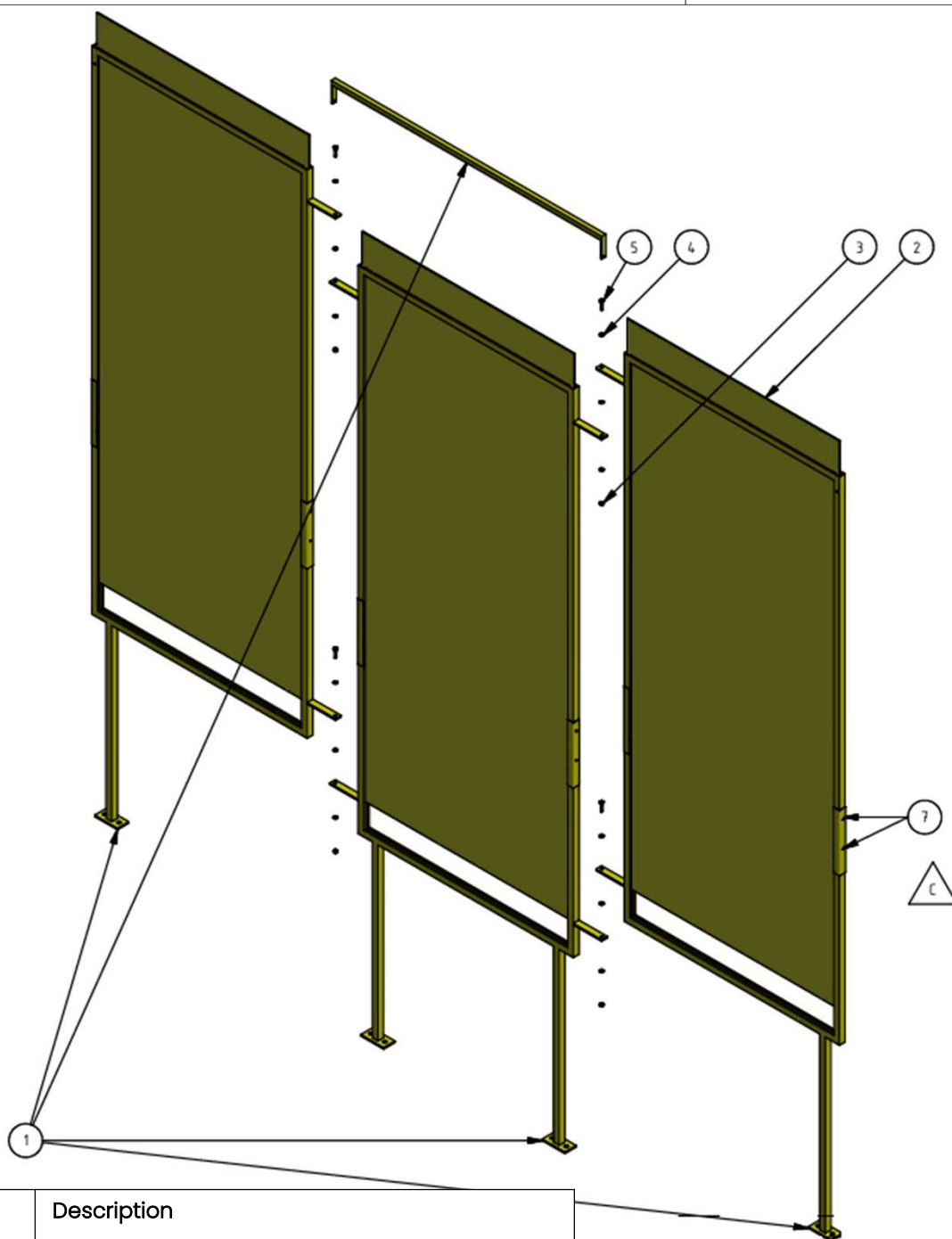
info@securigaz-douches.com - www.securigaz-douches.com

S.A.R.L CAPITAL 80 000 € - RCS NICE B 304 098 882 - CODE APE 4669B

DIMENSIONS

Fiche technique réf 4740
2/4





N°	Qté	Description
1	1	Structure
2	3	Panneaux PMMA
3	4	Ecrou DIN 985 M6
4	12	Rondelle DIN 125 M6
5	4	Vis DIN 985 M6 x 25mms
7	12	Rivets

CARACTERISTIQUES GENERALES

Fiche technique réf 4740
4/4

CARACTERISTIQUES GENERALES

- **MATERIAUX**
 - Structure : Acier + revêtement polyester Jaune
 - Panneaux : PMMA Jaune haute visibilité

COLIS

- **POIDS** : 52 kg
- **DIMENSIONS** : 100 x 237 x 13 cms

Recommandations

1 - Les dispositifs de rinçage d'urgence doivent être installés à **proximité des zones de danger**.

La distance entre la douche et le danger chimique doit être **inférieure à 10m à plat et sans obstacle**, ou le **temps de parcours doit être inférieur à 10s**. En cas de forte probabilité d'accidents simultanés, il faut prévoir plus d'un équipement.

Les équipements doivent être localisés dans un **endroit bien visible et facilement repérable**, si possible sur un chemin habituellement emprunté, dans le local où est présent le risque, en évitant d'intercaler des obstacles potentiels (séparations marches, couloirs). Ils doivent également se trouver à l'abri des contaminations et à distance des installations électriques.

2 - Les équipements doivent être **clairement identifiés** (panneau de signalisation de l'emplacement du matériel)

3 - L'espace libre entre l'axe central de la douche et l'obstacle le plus proche (mur, tuyau vertical d'alimentation ou autre) doit décrire un cylindre dont l'axe coïncide avec l'axe central de la douche dont le rayon minimal est de 400 mm et dont la hauteur est de 2 150 mm à partir du sol de la douche. Seuls le robinet de contrôle et/ou le laveur d'yeux peuvent se trouver dans cet espace et faire saillie de 100 mm au maximum. Aucun autre élément ne doit se trouver dans cet espace.

4 - Les équipements doivent être raccordés à un réseau d'eau potable avec vanne d'arrêt pour l'entretien

5 - Une procédure interne doit garantir un **test de bon fonctionnement hebdomadaire**

6 - Pour une installation en extérieur, utiliser des équipements hors-gel ou incongelables

7 - **Tout le personnel doit être instruit sur l'utilisation correcte des équipements de sécurité**

8 - Durée du Lavage oculaire : **10 à 15 minutes**

9 - Durée d'une Douche : **5 à 10 minutes**